

d'élévation où elle a été portée, & qui l'a rendue supérieure à celle des autres nations. Si depuis elle a souffert quelque diminution & quelque affoiblissement, elle ne laisse pas toujours d'être respectable par sa force & par sa valeur. D'ailleurs le droit de S. M. & la dignité de sa Couronne, subsistent toujours dans leur entier. Cependant, comme le Roi, dans le dessein de maintenir toujours une bonne intelligence entre les deux nations, n'a rien de plus à cœur que d'aller au devant de tout ce qui pourroit l'altérer le moins du monde, que la question des Saluts pourroit causer des différends & même des combats entre les vaisseaux des deux nations, S. M. pour lui donner de nouvelles preuves de l'estime qu'elle fait de la Nation Angloise, veut bien que M. le Comte de Broglio consente que les vaisseaux de l'un & de l'autre Etat qui auront pavillons égaux ne se saluent point dans la Manche, lorsqu'ils s'y rencontreront, & que les vaisseaux supérieurs en dignité seront salués par ceux qui leur seront inférieurs.

A l'égard des autres mers, les Anglois ne doivent pas prétendre de disputer le salut au Pavillon de S. M. Le rang que ses Ambassadeurs tiennent, & la préséance dont ils jouissent dans toutes les cours, en est une preuve certaine, & il seroit extraordinaire que l'Ambassadeur d'Angleterre cédant le pas à celui de France, les vaisseaux anglois disputassent le salut aux vaisseaux françois de même dignité. C'est pourquoi si le Roi de la Grande-Bretagne faisoit proposer cette question à M. le Comte de Broglio, S. M. desire qu'il ne se relâche point de ce qui est dû si légitimement à la couronne de France,